

Maurice VINCENT
Maire de Saint-Étienne
Président de Saint-Étienne Métropole
Conseiller régional Rhône-Alpes

Nos réf : MVT/CFE/0800243

A l'attention de MM. Jacques Barrot et
Vladimir Spidla,
Commissaires européens

A l'attention des Parlementaires européens
membres de la Commission Libertés civiles et
Justice
et de la sous-Commission Droits de l'Homme

Saint-Etienne, le 6 juin 2008

Mesdames et Messieurs les Députés européens,

Au nom de la Municipalité de Saint-Etienne, je pense de mon devoir d'attirer votre attention, au moyen de ce courrier, sur un problème d'importance, dont les liens avec les politiques européennes sont forts. Ce qui est en cause est la grande difficulté dans laquelle se trouve une Ville comme la nôtre pour gérer d'une façon à la fois humaniste et réaliste, en tenant compte du court terme et de l'avenir, et pratiquement sans aucun moyen, la présence permanente de populations roms d'origine roumaine.

A l'évidence, la situation de la minorité rom en Roumanie se caractérise par une discrimination très marquée. Que l'on se réfère aux Rapports de la Commission Européenne contre le Racisme et l'Intolérance du Conseil de l'Europe, du PNUD, ou encore des ONG (Amnesty International, associations spécialisées dans l'action en appui aux Roms), l'inégalité dans l'accès aux droits de base qui atteint ce groupe social est frappante : elle s'applique aux domaines de l'emploi, de la scolarisation et de la formation, du logement, de la santé. Les violences vis-à-vis des Roms viennent aggraver cette situation.

Pour ce qui est de la Roumanie, nous suivons avec intérêt les évolutions législatives qui ont vu le jour dans ce pays pour contrer ces discriminations à l'encontre des Roms. Mais, dans le même temps, de nombreuses informations nous amènent à être dubitatifs quant à la volonté politique qui est celle du gouvernement roumain pour agir en ce sens. La mise en œuvre de la « Stratégie nationale pour l'amélioration des conditions de vie des Roms », par exemple, semble se faire avec une extrême lenteur.

Nous avons pleinement conscience du fait que des pratiques discriminatoires vis-à-vis des Roms, ou plus largement vis-à-vis des minorités tsiganes, existent dans de nombreux autres pays européens. Nous savons également la complexité de l'action contre un phénomène aussi ancien que le racisme à l'égard des Tsiganes ; nous ne saurions effacer de notre mémoire la persécution systématique contre les Tsiganes qui a été conduite, y compris en France, par le IIIème Reich et ses alliés.

Sur cette toile de fond, nous pensons devoir vous alerter sur les profondes ambiguïtés des décisions et des politiques européennes, relayées par certains choix nationaux, et sur les conséquences qu'elles ont pour notre Ville.

L'Union européenne, par la voix de la Commission et par celle du Parlement, rappelle régulièrement la Roumanie et les autres Etats membres à leurs responsabilités vis-à-vis des populations roms. Et un certain nombre de programmes et de financements européens sont mis en place pour contribuer à l'amélioration de leur situation. Mais les dispositions qui ont entouré l'adhésion de la Roumanie (et de la Bulgarie) laissent libres les Etats membres d'adopter des politiques et des pratiques très restrictives vis-à-vis des citoyens roumains. Il s'agit de leur droit au séjour au-delà de trois mois, au travail, aux prestations sociales (allocations familiales comprises) et aux prestations de santé. Dans notre pays, ces dispositions aboutissent pour les Roms à une absence de moyens de subsistance qui contrecarre toute possibilité d'intégration. La situation des enfants des familles concernées est tout particulièrement mise en danger par cet état de fait.

En conséquence, les collectivités locales comme la nôtre se trouvent sollicitées de toutes parts, et en quelque sorte mises dans l'obligation d'intervenir (hébergement, scolarisation, gestion des questions de sécurité, appui aux associations solidaires des Roms) sans aucun moyen spécifique provenant de l'Etat ou de l'Union.

Nous constatons et dénonçons ce report de charge massif sur les institutions des villes vers lesquelles les familles roms ont jugé bon de s'orienter. Cette situation ne correspond en rien à l'idée bien comprise de subsidiarité, telle que l'Union européenne l'a souvent mise en valeur, mais plutôt, de la part des instances européennes et, par conséquence, françaises, à un délestage de leurs responsabilités. Nous ne pouvons accepter que les pouvoirs municipaux, et les populations des villes concernées, se retrouvent ainsi totalement seules à gérer des problèmes qui tiennent tant à la discrimination qui atteint, principalement en Roumanie, les Roms qu'à l'absence de cohérence des décisions européennes, appliquées ensuite, avec rigidité, par la France.

Je veux croire que la situation sur laquelle ce courrier compte vous alerter, avec toutes les incohérences qu'elle manifeste, peut rejoindre vos préoccupations de politique ou de gestionnaire dirigeant des institutions européennes. La situation qui est celle des Roms d'origine roumaine aujourd'hui en France ne correspond en rien à l'Europe des droits et des responsabilités que nous voulons construire et pour laquelle nous comptons sur votre action patiente et continue.

Nous vous demandons instamment de faire progresser, sur cette question de la dignité permise aux populations roms, et ceci sur l'ensemble du territoire de l'Union, des politiques plus cohérentes, qui manifestent de la part des institutions européennes son sens de l'avenir et une attention à la complexité des situations. Nous ne voudrions pas être amenés à constater en France, ou à Saint-Etienne, des phénomènes d'agression contre les Roms extrêmement graves, et indignes de l'Europe, comme ceux qui se sont produits à Naples il y a quelques semaines.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce courrier et à son message d'alerte.

Soyez assurés, Mesdames et Messieurs les Députés européens, de l'expression de ma haute considération.



Maurice VINCENT